

Affaires courantes

tions agricoles, 33 se trouvent dans les provinces des Prairies.

b) Le gouvernement ne remet nullement en question l'infrastructure actuelle de l'agriculture, mais cette infrastructure a subi des changements importants et elle continuera d'évoluer sous l'effet des événements économiques et sociaux. La capacité de s'adapter à ces changements est la marque des familles et des communautés rurales. Reconnaissant l'importance manifeste de ce secteur, le gouvernement, par le biais d'une aide sans précédent, a permis aux agriculteurs des Prairies de maintenir leur niveau de revenu et l'infrastructure nécessaire pour appuyer le secteur. De 1985 à 1991, les versements nets effectués dans le cadre des programmes fédéraux dans les Prairies ont atteint 9,2 milliards de dollars.

Question n° 191—**M. Mifflin:**

En ce qui concerne l'avenir de la base navale d'Argentia, *a*) quand la marine américaine a-t-elle l'intention de quitter l'installation navale américaine à Argentia, *b*) est-ce que des discussions ou des négociations sont en cours afin d'étudier (i) la portée, (ii) la possibilité et la viabilité de la prise de possession de la base par le Canada à des fins opérationnelles ou de formation, *c*) la question sera-t-elle examinée par le comité consultatif sur l'infrastructure de la défense (i) dans le cadre de la présence des Forces armées canadiennes à Terre-Neuve (ii) dans le contexte socio-économique?

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): a) Aucune date spécifique n'a encore été fixée par les Forces navales américaines.

b) Des discussions interministérielles portant sur l'avenir de la base d'Argentia sont présentement en cours.

c) La question ne sera pas examinée par le Groupe consultatif sur l'infrastructure de la Défense puisque la base d'Argentia n'appartient pas aux Forces canadiennes mais plutôt aux Forces navales américaines.

Question n° 197—**M. Wood:**

La contribution que le gouvernement versera en vue de l'accord de développement du Nord de l'Ontario, accord conclu avec le gouvernement de l'Ontario et annoncé le 4 novembre 1991, proviendra-t-elle de fonds affectés au FEDNOR ou d'ailleurs?

L'hon. Thomas Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):

L'Accord de développement du Nord de l'Ontario (ADNO) n'as pas été financé par FEDNOR mais par des fonds provenant de la réserve pour le développement régional de l'Ontario. L'entente a été ratifiée le 4 novembre 1991 et permettra d'affecter, sur cinq ans, 95 millions

de dollars au développement et à la diversification économiques du Nord de l'Ontario dans les secteurs clés que sont la foresterie, l'exploitation minière et le tourisme. Le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario partageront à parts égales les coûts découlant de l'entente.

Question n° 200—**M. Peterson:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de révoquer les décrets de remise concernant les services postaux et de messageries, adoptés en 1986 et, dans la négative, quelles mesures le gouvernement envisage-t-il pour aider l'industrie de la vente directe?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Plusieurs groupes et particuliers ont exprimé leurs inquiétudes au gouvernement au sujet des répercussions qu'ont les décrets de remise visant les importations par la poste et par messageries sur l'industrie canadienne de la vente par correspondance. C'est pour cette raison qu'un comité interministériel a été chargé d'étudier à fond toute la question des achats outre-frontière, dont ces deux décrets de remise ne sont qu'un élément, et de formuler des recommandations à cet égard. Étant donné que le comité n'a pas terminé son étude, il est impossible pour le ministère de donner des détails sur les mesures que le gouvernement envisage pour remédier à la situation. Le ministère peut cependant assurer les entreprises canadiennes que ces détails leur seront communiqués dès qu'ils seront disponibles.

[Traduction]

Le président suppléant (M. DeBlois): Une réponse a été donnée aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n° 99 marquée d'un astérisque?

[Texte]

Question n° 99—**Mme Langan:**

Chaque année, depuis le 1^{er} janvier 1988, le gouvernement a-t-il assumé quelque coût que ce soit lié a) à l'ameublement, b) à la décoration des résidences du premier ministre, (i) au 24 Sussex Drive, (ii) au lac Harrington et, dans l'affirmative, à quel coût?